

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
20 avril 2018

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 19

Votants 26

OBJET :

**7. SALLE
POLYVALENTE JANINE
ET MICHEL
RAECKELBOOM.
ADOPTION DU
RÈGLEMENT
INTÉRIEUR.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 15/05/2018

Reçu en préfecture le 15/05/2018

Affiché le 18/05/18

ID : 059-215904004-20180426-5052018D07_LN-DE



L'an deux mil-dix-huit, le vingt-sept AVRIL à dix-sept heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine Adjoints – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. MABRIEZ Philippe – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – M. LAPIERRE Julien Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : M. DIDELOT Bernard – M. BAUDRY José – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme BOUVET Margaret – M. PARENT Jacques – Mme DUMONT-DELAMBRE Catherine – Mme ADONEL Louise - **donnant délégations respectives** à Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. MABRIEZ Philippe – M. LAPIERRE Julien – M. DUYCK Joël – M. HUE Jean-Luc – M. KUJAWA Philippe – M. LORIDAN Bernard.

ABSENTS : M. VERWAERDE Frankie – Mme CARON Sophie – Mme DI PENTA Anna

M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Réglementairement, il appartient à l'assemblée de fixer les modalités de location et d'utilisation des salles des fêtes communales, par le biais d'un règlement intérieur.

Dans le cadre de la fin de la construction de la salle polyvalente « Janine et Michel RAECKELBOOM », le conseil municipal invité, **à l'unanimité**, adopte le règlement intérieur, dont un exemplaire est joint à la délibération.

Monsieur le Maire résume l'essentiel du règlement, à savoir :

- salle réservée prioritairement aux services périscolaires de l'école Bezegher, aux particuliers pour les repas de famille et aux associations du Sart, dans le cadre de leurs activités
- les associations mervilloises pourront y accéder uniquement si la salle des fêtes est indisponible
- pratique du sport non autorisée
- salle louable à la journée ou au WE
- une manifestation par WE

Parallèlement, il indique qu'une décision fixant les tarifs est prise, dans le cadre de ses délégations, et ce à compter du 15 juin prochain.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.